

Mesures contre la violence et la radicalisation des jeunes en Ville de Lausanne

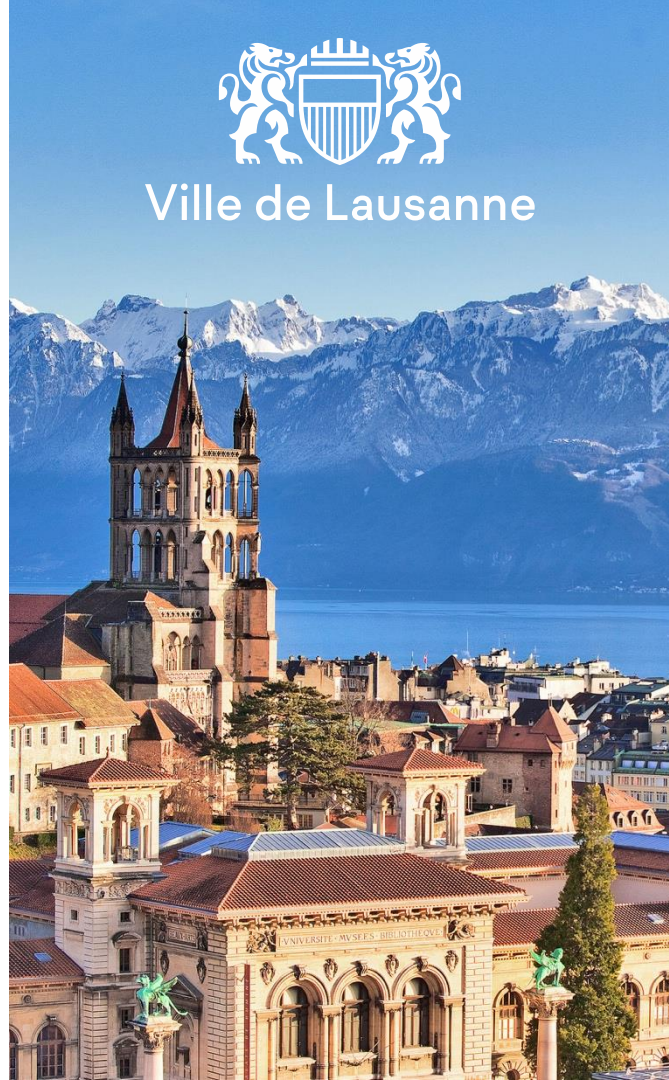


22^{ème} Congrès de la sécurité urbaine
Vendredi 8 novembre 2024, Berne

Inspecteur principal adjoint Laurent Grivet – Chef CGPV



Ville de Lausanne



Contexte

- 2012 – 2014. Augmentation des situations de radicalisation et d'extrémisme violent au niveau suisse et international. Craintes d'actes terroristes sur notre territoire
- 2015. Approbation du Conseil fédéral de la stratégie de la lutte de la Suisse pour la lutte antiterroriste
- 2017. Elaboration du plan d'action national (PAN1) pour agir préventivement contre la radicalisation et l'extrémisme violent
- Mesures 14 du PAN. Introduction du concept de gestion des menaces (peu connu en Suisse romande)



La gestion de la menace en Suisse

Les cantons et les grandes villes, mise en place de structures adaptées

- Mesures et recommandations du Plan national contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN 1 & PAN 2)
- Base de définition de standards de qualité d'une Gestion cantonale des menaces
- Dialogue stratégique sur la violence domestique



Gestion de la menace = nouvelles compétences policières

Professionnalisation via la création de cellules *ad hoc*
(soutien financier de la Confédération pour la mise en place de la CGPV)



La gestion de la menace en Suisse

Changement de paradigme

«Tant que rien ne se passe,
nous ne pouvons rien faire...»



«Tant que rien ne s'est passé,
**nous avons encore le temps
de faire quelque chose!**»



Création de la Cellule de Gestion et de Prévention de la Violence (CGPV)

Opérationnelle depuis le 1^{er} mars 2022

- 13 inspecteurs PJ/Brigade Jeunesse qui assurent permanence 24/24
- 3 «spécialistes» assurant le suivi des situations sur le long terme
- 2 chargés de prévention qui peuvent détecter ou suivre des phénomènes plus larges dans le cadre scolaire ou les quartiers
- Cellule de négociation, qui intervient dans les situations urgentes à hauts facteurs de risque



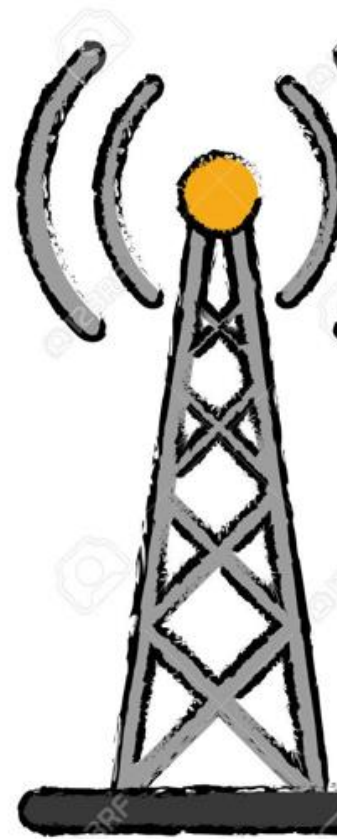
Cellule de gestion et de prévention de la violence

Détection

- Formation de 40 cadres ayant la fonction de «**répondants**» au sein de l'administration communale
- Formation de 20 policiers intégrés dans différentes structures du Corps de police fonctionnant comme «**antennes**»

En cours :

- Renforcement du dispositif de détection sur Ville de Lausanne (antennes et répondants)



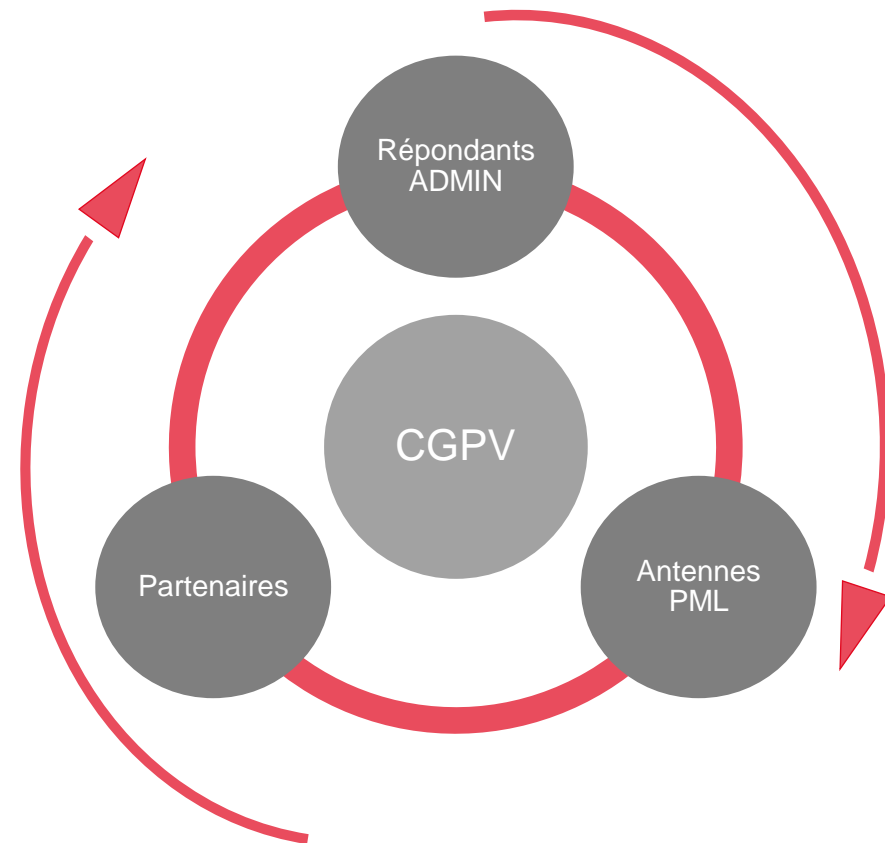
Objectifs et fonctionnement de la CGPV

Missions

- **D**évelopper les moyens de détection des situations à risque
- **É**valuer la menace et son imminence
- **D**ésamorcer le risque d'escalade et de passage à l'acte
- **S**uivre la situation selon le cas



Réduire les risques de passage à l'acte hétéro/auto-agressif



Signalement du cas

Détection - Formulaire d'annonce

- Récolte du renseignement
- Analyse de l'incident
- Transmission de l'information par Antennes / Répondants / Partenaires

Prise de mesures :



- ❑ Intervention police usuelle si urgence
- ❑ Gestion de la situation par l'informateur
- ❑ Envoi du formulaire d'annonce à la CGPV

Logo Ville de Lausanne
Corps de police

Cellule de gestion et de prévention de la violence (CGPV)
CONFIDENTIEL

Formulaire d'annonce de cas de personne préoccupante¹

N° dossier	Date d'enregistrement
Laissez vide – Complété par CGPV	Laissez vide – Complété par CGPV

Service concerné	Répondant CGPV
Laissez vide – Complété par CGPV	Laissez vide – Complété par CGPV

Formulaire rempli par	
Nom :	Prénom :
Fonction :	
E-mail :	N° tél. direct :
Date :	

Date de l'incident de référence (si plusieurs événements, indiquez sur quelle période)

Personne préoccupante (PP) (complétez ce qui est connu)	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Nationalité :	Langue(s) parlée(s) :
État civil :	Profession :
Adresse :	
E-mail :	N° tél. :
Lien avec le service :	

Personne ciblée par les comportements/propos menaçants (PC) (complétez ce qui est connu)	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Profession :
Adresse :	
N° tél. pers. :	N° tél. :
Lien avec la PP :	
<input type="checkbox"/> Partenaire ou conjoint	<input type="checkbox"/> Client ou patient
<input type="checkbox"/> Ex-partenaire	<input type="checkbox"/> Collègue de travail ou d'études
<input type="checkbox"/> Membre de la famille	<input type="checkbox"/> Élève ou étudiant
<input type="checkbox"/> Ami	<input type="checkbox"/> Inconnu
<input type="checkbox"/> Voisin	<input type="checkbox"/> Autre, indiquez :
Autre(s) ciblé(s) potentiel(s), indiquez :	

¹ Inspiré de documents similaires, réalisés par le Service psychologique des Menaces et prévention de la violence (MPV) de la Police cantonale FR et par l'Unité de gestion des Menaces (UGM) de la Police cantonale FR ainsi que de plusieurs outils d'évaluation criminologique. À réviser en outre que, par souci de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée. L'ensemble de ces informations peut toutefois concerner tant une PP de sexe masculin que de sexe féminin.

CGPV – Pyramide du risque Extrémisme Violent

Evaluation : outils ISP & outils spécifiques

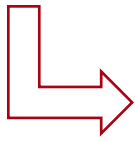
Outils ISP de gestion des menaces – risque

- Pyramide du risque de passage à l'acte
- Octagone
- ...



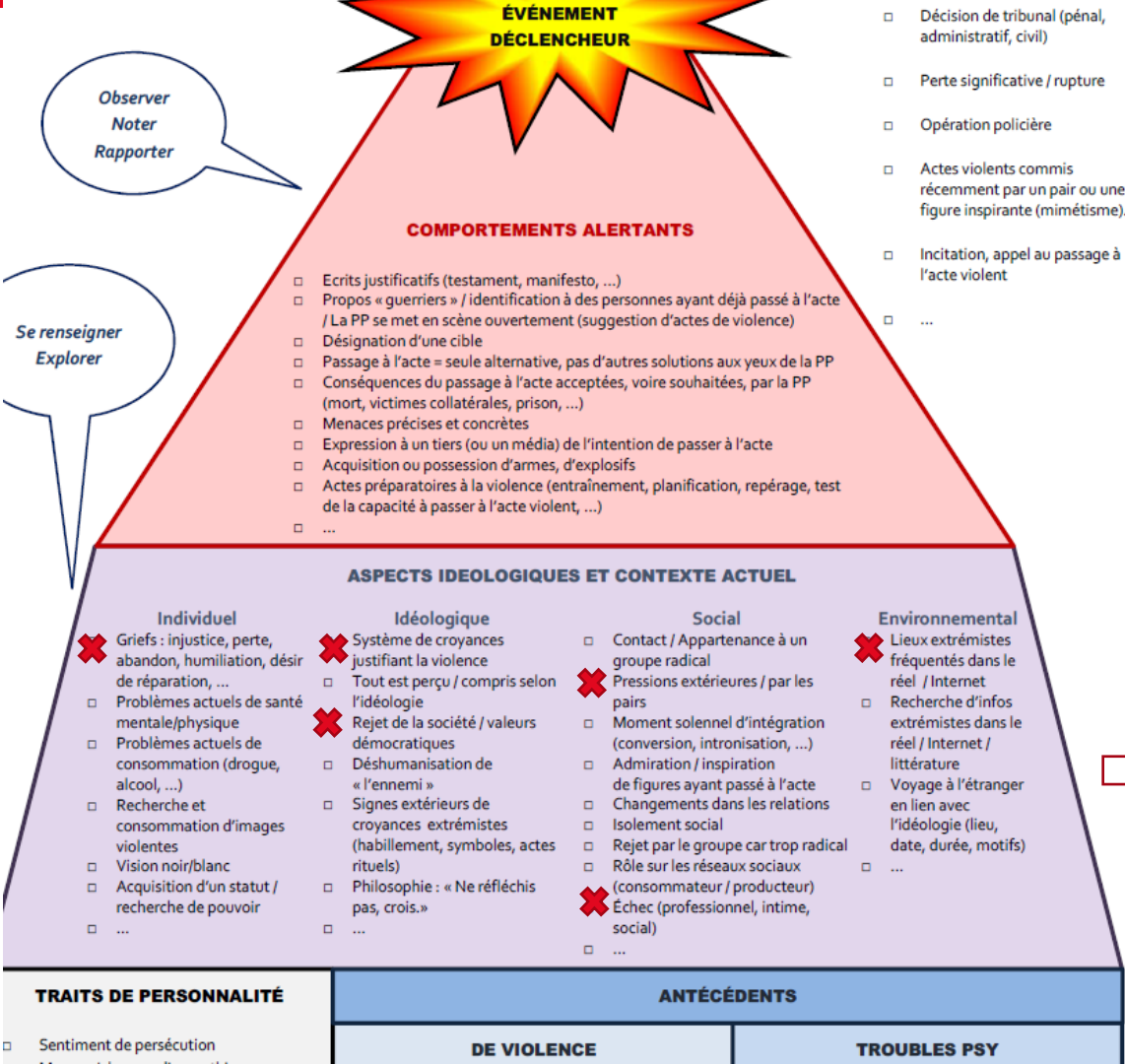
Pyramide du risque E.V. :

- Vera-2 R
- Trap 18
- Eléments CAS
- Théorie du puzzle
- Paramètres GM



MANUEL
Pyramide de facteurs de risque
Extrémisme Violent (E.V.)

V_31.08.2024
Cellule de Gestion et de Prévention de la Violence – Police Judiciaire
Laurent Grivet



- Décision de tribunal (pénal, administratif, civil)
- Perte significative / rupture
- Opération policière
- Actes violents commis récemment par un pair ou une figure inspirante (mimétisme).
- Incitation, appel au passage à l'acte violent
- ...

- Avis systématique au **Service de renseignement cantonal** avant toute démarche
- Intervention sécuritaire si danger imminent détecté. Collaboration avec Tmin.
- Géré par CGPV si aucun lien idéologique détecté
- Communication de la situation au Groupe opérationnel cantonal si lien idéologique détecté



Groupe opérationnel vaudois

Dispositif vaudois de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent



Groupe pluridisciplinaire cantonal responsable de la prise en charge et du suivi de cas individuels (depuis le 01.09.2018)



Responsable CGPV intégré au GOP

En cas d'inquiétudes en raison du comportement d'une personne de votre entourage qui peut laisser penser à un rapprochement avec des individus ou des idéologies menant à la violence

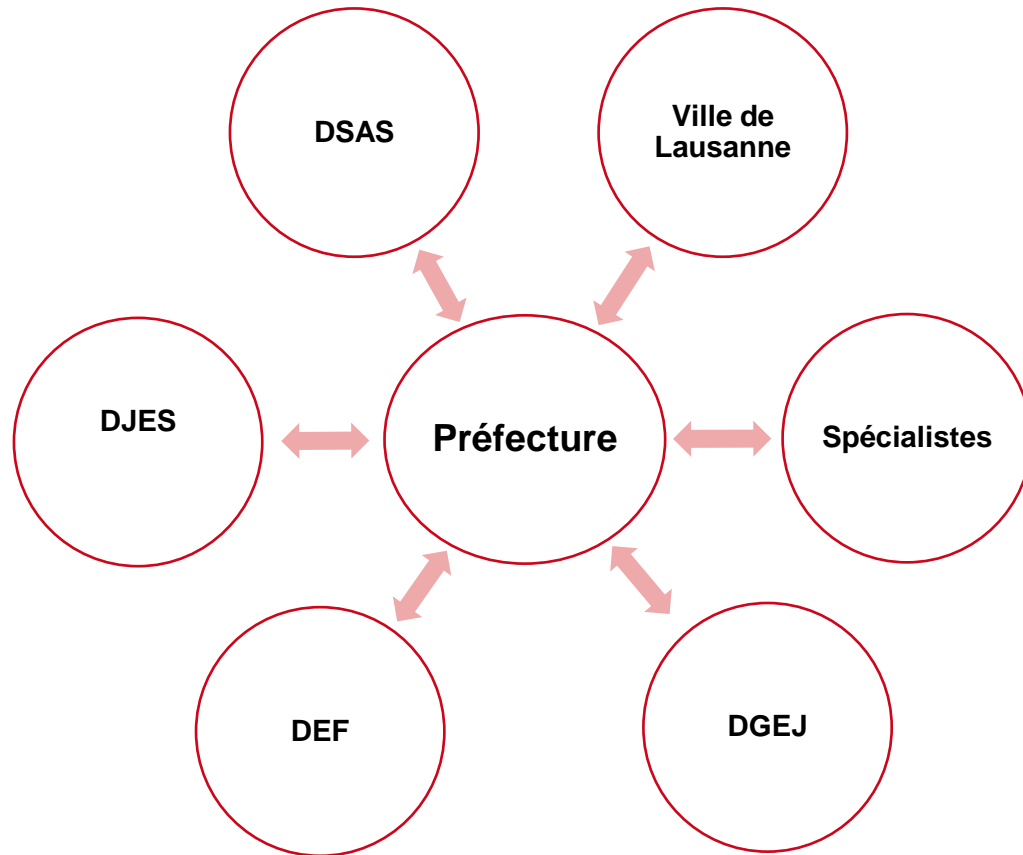
Utiliser un **formulaire de contact** sur le site internet
www.vd.ch/radicalisations
ou envoyer un courrier électronique :
radicalisations@vd.ch

Appeler la **permanence téléphonique** au
0800 88 44 00
de 6h à 22 h, 7J / 7

Vos demandes et coordonnées resteront strictement confidentielles.

Attention, en cas d'urgence appelez la police au 117

Groupe opérationnel vaudois



- Séances mensuelles
- Contact permanent



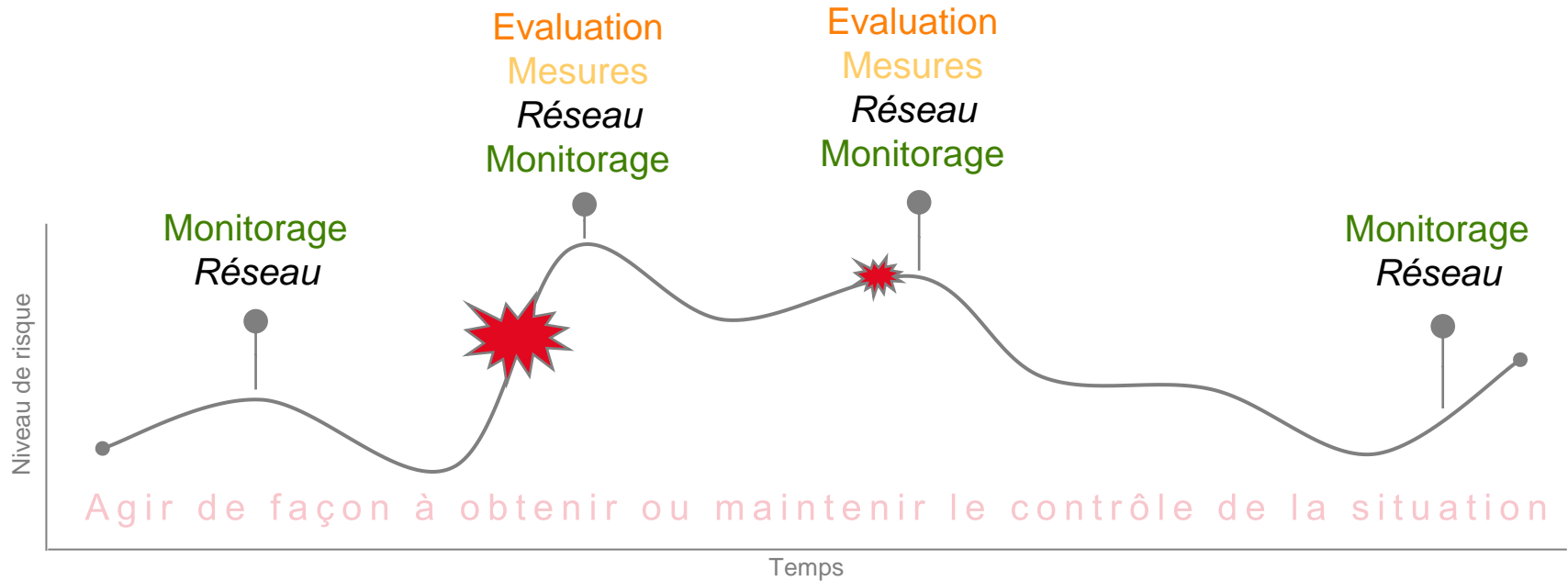
Prise de mesures
interdisciplinaires

Exemples de mesures

- Echanges d'informations
- Mise en place du réseau
- Prise de mesures ciblées (médicales, sociales, éducatives, religieuses, sécuritaires, judiciaires, MPT, ...)
- Entretiens préventifs
- Mesures de protection des cibles
- Monitoring, alarmes
- Actualisation des évaluations
- Documents préventifs (active shooter, infos primo,...)
- Déclenchement d'une intervention de police en cas de danger imminent
- ...



Le suivi



- **Proportionnalité**

- **Réceptivité**

- **Temporalité**

Groupe opérationnel vaudois - CGPV

Responsabilité selon évolution


En cas d'inquiétudes en raison du comportement d'une personne de votre entourage qui peut laisser penser à un rapprochement avec des individus ou des idéologies menant à la violence

Utiliser un **formulaire de contact** sur le site internet
www.vd.ch/radicalisations
ou envoyer un courrier électronique :
radicalisations@vd.ch

Appeler la **permanence téléphonique** au
0800 88 44 00
de 6h à 22 h, 7j / 7

Vos demandes et coordonnées resteront strictement confidentielles.

Attention, en cas d'urgence appelez la police au 117



Le suivi



- Créer un réseau autour de la personne (*monitoring*)
- Relever les changements significatifs et adapter les mesures
- Jusqu'à la stabilisation de la situation



Décision de mise en veille/clôture
(*contexte de la décision – responsabilité partagée*)



« Même si nous ne pouvons pas exclure un passage à l'acte, l'objectif est de réduire ce risque au maximum, ceci dans l'intérêt du citoyen et des institutions »

Merci pour votre attention !

